L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 3 AOUT 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

C. F. WEISSE & Cie.
PROPRIETAIRES-EDITEURS

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semestre, $6; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $5; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 la carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces en mois, dans la page éditoriale, paieront $20 le carré par mois.

Les personnes étant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, le décompte qu'elles pourront avoir obtenu; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 50 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents net la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement de nombreuses insertions seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 3 AOUT.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie maritime.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par D. E. Murphy, sur la Levée, entre Bienville et Dauphine—50 barils pommes de terre.

Par A. Fabre & Co, à leur salle d'encans—Marchandises sèches de fond et de fantaisie, habillements faits, bottes, souliers, &c.

Par Hoffman & Marks, à leur magasin Canonge—Marchandises sèches étrangères et américaines, huge fait pour messieurs et dames, etc.

Les événements du 30 juillet.

Responsabilité.

Un de nos confrères a reçu de Washington une dépêche importante, relative aux événements du 30 juillet, dépêche que nous ne sommes passer sous silence, bien qu'elle n'appartienne pas à la presse associée. Elle confirme d'ailleurs tout ce que nous avons dit sur la question de responsabilité dans ce regrettable et sanglant conflit:

Washington, 1er août 1866—Les radicaux jetant les bases de leur cri contre le Président, et l'accusant d'être la cause des émeutes. D'autre part, il paraîtra bientôt des développements établissant jusqu'à l'évidence le fait que des plans pour exciter des troubles ont été ourdis dans cette ville.

On rapporte que M. Hahn était présumé à la Nouvelle-Orléans tout à fait prêt, à la tête des nègres, du pouvoir conduire à des actes de violence.

Le major-général Baird est hautement blâmé, et sa conduite n'est pas approuvée de l'administration. Avec la pleine connaissance de ce qui devait probablement arriver, il est accusé de n'avoir pris, après le meeting et la procession des nègres, du moins préventive que lorsqu'il était trop tard, et alors ces actes mêmes ont prouvé que toutes ses sympathies étaient pour les membres de la convention.

Son refus de reconnaître immédiatement l'ordre envoyé à l'avocat-général Herron, a donné lieu à des demandes réitérées et décisives.

Le gouverneur Wells est dénoncé par tout le monde,—radicaux et conservateurs,—maintenant personne ne voudrait lui faire la charité d'un salut.

Il sera probablement suspendu jusqu'à ce qu'il soit mis en accusation. Il ne peut se sauver qu'en donnant sa démission. Cela est positif.

Le gouverneur Wells et le général Baird sont regardés comme les auteurs, les fauteurs et les promoteurs des émeutes.

Le président comprend parfaitement la situation et il est résolu à leur faire valoir, quelque soit leur source, les dépêches de toutes coulées qui lui sont adressées.

Les officiers et les habitants de la Nouvelle-Orléans doivent, à bon égards, se comporter de manière à ce que la tache des derniers événements soit effacée autant que possible. Le président demande cela.

Il y a ici un assez bon nombre de Louisianais notables.

On ne s'étonnera plus que l'avocat-général Herron n'ait rien fait encore, puisque le général Baird a refusé de reconnaître l'ordre envoyé de Washington, et cela nonobstant les demandes réitérées et formelles qui lui ont été adressées de Washington.

Il faut conclure de là que non-seulement les sympathies du général Baird étaient pour les membres de la Convention, mais encore qu'il les favorisait, en dépit des ordres formels du président. C'est à peu près l'exemple qu'avait donné à Charleston le général Sickles,—mais Sickles était soutenu par le secrétaire de la guerre Stanton. Ici, le général Baird n'est soutenu par aucun membre de l'administration.

Ainsi se trouve expliqué l'élargissement de tous les prisonniers faits par la police, tant noirs que blancs. Ces blancs étaient pour la plupart membres de la convention, première cause des troubles.

Il est à regretter que le général Sheridan n'ait pas été de retour deux jours plus tôt ou qu'en son absence, nous n'ayons pas en affaire au général Canby: il est probable qu'à l'un des deux eut reçu la lettre où M. Mourou entretenait l'autorité militaire de précautions à prendre, pas une goutte de sang n'eut été versée. La troupe est montée la garde à la porte de l'Institut et l'entrée en eut été interdite à tout le monde.

Nous ne craignons pas de parler ainsi, bien que le général Sheridan soit revenu depuis 36 heures et qu'il n'ait pas encore rappelé l'ordre du général Baird au moment où nous écrivons ces lignes: mais nous savons que la loi martiale sera levée d'un moment à l'autre et si la mesure n'a pas été prise plus tôt, c'est uniquement par égard pour un homme qui s'est fourvoyé. Il est été vraiment dur pour cet homme de voir son œuvre défaite avec autant de rapidité.

Du reste, il faut l'avouer, à part le pillage de quelques boutiques, pillage opéré, en passant, par des soldats nègres, la loi martiale n'a pas été fort préjudiciable aux habitants de notre ville, et si cette fameuse loi voulait bien ne régner que dans le cœur de la nuit, de 11 heures du soir à 4 heures du matin, par exemple, personne d'honnête ne s'en plaindrait; les gens paisibles lui rendraient même hommage, à la condition, bien entendu, qu'elle fut exécutée convenablement. Il est malheureux seulement que, dans sa discrétion toute militaire, le général commandant ait fait remettre en liberté les émeutiers ou les hommes suspects arrêtés par la police, car nous croyons que l'enquête ordonnée par lui en souffrira. La dépêche que nous citons plus haut, dit que les plans de ces émeutes ont été ourdis et combinés à Washington. On peut y croire, puisque M. Hahn en était revenu à temps avec M. Howell, le président provisoire de la convention. Il était donc important de ne pas se séparer d'eux et de bien d'autres. Nous n'accusons nommément personne ici, mais ces messieurs auraient pu éclairer la justice.

Quant à la partie de la dépêche où il est dit que nous devons nous conduire de manière à enlever le prétexte que les derniers troubles ont laissé sur nous, cela ne peut regarder la masse des habitants de notre ville, fort innocente de ce qui a été fait et qu'il n'y pouvait certes pas. Mais peut-on ranger dans cette masse ceux qui en ont dévoré, avaient préparé et manœuvré des habitants de Troisième District et qui faisant décidés à renverser le gouvernement par tous les moyens?

Ceux qui donneraient de la gravité du danger qu'on a couru, sont invités à lire le passage suivant du discours prononcé par M. Dostie au mass-meeting convoqué le 27 juillet à la salle de l'Institut, discours moins incendiaire cependant que celui qu'il prononça une heure après sur les marches de l'Hôtel-de-Ville, mais dont, malheureusement, nous n'avons pas la teneur exacte. Quant à la substance du discours reproduit ci-dessous, la fidélité en sera garantie par serment si on l'exige.

Dans le cours de ses remarques, le Dr Dostie disait aux affranchis vendredi soir, le 27 de juillet:

Je veux que les nègres aient le droit de suffrage, et nous le leur donnerons. Il y aura un autre meeting ici demain soir, et lundi je veux que vous veniez dans toute votre puissance. Je ne veux pas de poltrons ou de lâches. Je demande seulement des braves pour nous soutenir et nous les soutiendrons. Venez donc à ce meeting dans toute votre puissance, ne me parlez jamais à aucun autre meeting politique dans cet Etat. Nous avons 300,000 hommes noirs avec des cœurs blancs, et aussi 100,000 blancs unionistes qui combattront à côté de la race noire et pour elle, contre les 200,000 rebelles infâmes, car il n'y a plus que deux partis ici maintenant.

Les copperheads ont disparu. Le colonel Field fait un discours ici en dedans et son cœur et son âme sont avec nous. Lui et beaucoup d'autres, qui ne m'avaient pas parlé, il y a un an, ne seront aujourd'hui le sien. Nous sommes 400,000 contre 300,000, et sous-entendant nous pouvons battre aussi encore aussi bien l'autre part. Le juge Abell avec son grand jury peut nous mettre en accusation. Harry T. Hays, avec son peu, *commandant*, peut venir, et le police avec plus de 1,500 hommes, peut se présenter aussi. Il faut donc que les braves, pas les poltrons, viennent les lundi. Ce ne sera pas une affaire d'enfants comme ce lundi de Memphis, mais si l'on se mêle de ce que nous faisons, le sang ruisselle dans les rues de la ville.

La race noire avec 400,000 hommes doit gouverner la race blanche avec 300,000. Les rebelles disent qu'ils se sont soumis et qu'ils ont accepté la situation, mais vous verrez avoir le travail quand ils auront le vote, et vous voyez leur joier le mauvais de la charité et de l'équité.

« Oui, oui, » fut la réponse unanime de la foule excitée à laquelle le Dr Dostie répondit avec véhémence: Non, de par Dieu! nous ne le voulons pas. Nous devons avoir le suffrage universel bien que vous ayez votre contre vous le traître Andrew Johnson.

Qu'on nous dise, après cela, où est la responsabilité.

P. S.—L'article qui précède était fait et composé lorsque, vers minuit, nous avons reçu la nouvelle que, si la loi martiale n'était pas levée, on avait du moins autorisé le décret d'accusation qu'on verra plus loin.

Instruction et Charges du Juge Abell.

Le Juge Abell explique d'abord le but de la Convention de 1864, qui était d'amender la Constitution de 1852 et de la soumettre, ainsi amendée, à la ratification du peuple, ce qui fut fait, et le peuple adopta cette nouvelle Constitution en septembre 1864.

Elle a eu force de loi pendant près de deux ans.

La Constitution de 1864 a donc eu toutes les sanctions possibles, celle du peuple, celle du temps et celle de l'exécution sans résistance. L'œuvre de la Convention était donc accomplie et l'existence de la Convention terminée.

Néanmoins on a voulu la faire revivre au moyen d'une résolution qui n'avait jamais fait partie de la constitution de 1864, et qui était en contradiction avec les clauses de ce même acte fondamental.

Si la constitution devait être amendée néanmoins, elle ne pouvait l'être qu'en suivant les formes qu'elle indiquait, c'est-à-dire avec l'assentiment de la majorité des deux chambres pour telle ou telles altérations proposées.

En dépit de ces considérations et de quelques autres d'une grande force, tirées de plusieurs articles de la constitution même, dont les développements ne veulent plus, trente ou quarante membres de la Convention de 1864 tinrent un conseil secret il y a quelques semaines, et bientôt ceux-ci les journaux de cette ville qu'ils avaient l'intention de se rassembler le 30 juillet, dans le but d'amender cette même constitution qu'ils avaient faite et sous laquelle la plupart d'entre eux avaient occupé des emplois.

La presse, et tout ce qu'il y a de gens sensés dans le pays tacha de les détourner d'une entreprise aussi téméraire, entreprise qui, semblable d'abord à une plaisanterie, s'est terminée en une tragédie.

Vendredi dernier, 27 de juillet, un meeting, convoqué par eux, attira un grand concours de nègres et de gens de couleur. Il fut harangué par plusieurs personnes dans un langage incendiaire, appelant les affranchis aux armes pour défendre la convention, le jour où elle se rassemblerait, et leur promettant en retour le droit de vote, etc.....

Le juge Abell fait observer au grand jury que les mêmes hommes qui veulent aujourd'hui accorder le droit de suffrage aux affranchis sont justement ceux qui le leur refusèrent par 72 voix contre 20, c'est-à-dire à une vaste majorité de 50. Le juge Abell aurait pu ajouter que ces mêmes hommes avaient jeté dans le panier du rebut les pétitions que les gens de couleur leur avaient adressées.

Le 30 juillet, jour de la séance annoncée, à la requête du général Hays, shérif de la paroisse d'Orléans, le juge Abell voulut dès le matin assermenter nombre de citoyens influens et respectables qui auraient servi comme députés spéciaux pendant la journée, mais ayant appris de quelques-uns qu'il ne lui serait pas permis d'exécuter les mandats de la Cour, le shérif jugea qu'il serait inutile de procéder au serment.

De tels hommes auraient eu certainement un grand poids pour la suppression de l'émeute, aussi bien que pour l'exécution du mandat.

Le juge Abell fait remarquer au jury que l'émeute du lundi, 30 juillet, a été une tentative pour renverser le gouvernement de l'Etat et que le jury a le pouvoir d'appeler des témoins pour établir les faits et les circonstances.

La 3le section de l'acte de 1805 déclare que « quiconque fera ou assistera une émeute, un tumulte ou une assemblée illicite, etc., sera puni d'une amende ou d'un emprisonnement, ou de l'amende et de l'emprisonnement à la fois, suivant le bon plaisir de la Cour.

D'après Sergeant Hawkins, « tout assemblage nombreux de peuple, avec des circonstances de terreur qui ne peuvent que mettre en danger la paix publique, et exciter des craintes et des jalousies parmi les sujets du Roi, » est une assemblée illicite.

Un tumulte est tout mouvement d'une assemblée illicite qui en est une, et une émeute le comprend les deux: le meeting doit être illicite, ou licite mais exécuté d'une manière illicite, et doit être accompagné d'actes de désordre ou de violence, et dans des circonstances combinées pour jeter la terreur dans le peuple.

Ceux qui ont commis ces actes ou qui y ont aidé sont coupables et responsables des conséquences. En outre, dans le cas où un meurtre a été commis en quelque autre acte de félonie, tous ceux qui ont aidé, encouragé, contribué à l'exécution sont coupables au présent chef, et ceux qui ont aidé, encouragé et contribué au dit acte, mais qui étaient absents lors de l'exécution sont coupables au second chef, et punissables par des statuts spéciaux, avec la même sévérité que les premiers.

Voici la conclusion textuelle de cette instruction que nous avons résumée jusqu'ici:

Monsieur le président et messieurs, vous êtes convaincus qu'une émeute a eu lieu dans la ville de la Nouvelle-Orléans, alors je vous fais observer avec autorité que le devoir de tout officier de paix de l'Etat est d'aider à la suppression de l'émeute, sans user de plus de force ou de violence que cela n'est nécessaire, et c'est le devoir de tout citoyen d'aider les officiers de la loi en usant des mêmes précautions, et s'il est nécessaire de mettre à mort un ou plusieurs émeutiers afin de comprimer l'émeute, on n'est pas responsable criminellement envers la loi; seulement employé plus de force ou de violence que cela n'est nécessaire, alors le parti qui commettrait ces excès serait coupable de meurtre, d'homicide ou d'assaut et batterie, suivant les circonstances du cas, et la nature, la farie et la grandeur de l'émeute qu'il s'agit de comprimer.

MEMBRES DE LA CONVENTION
MIS EN ACCUSATION.

Arrestation de plusieurs personnes par le sheriff,

Etat de la Louisiane,
Premier District Judiciaire,
Paroisse d'Orléans,
1ère Cour de District de la Nlle-Orléans.

Le Grand Jury de l'Etat de la Louisiane, dûment tiré et assermenté au nom et par l'autorité du dit Etat déclare sur serment:

Que Benjn R. Howell, R. W. Bennie, Jewetane Cook, E. King Kutler, Jno L. Davies, James Dugan, Emna. W. R. Fish, J. H. Flagg, Edmund Flood, Wm. Fitzpatrick, Jas Henderson Jr, W. H. Hire, Geo Howell, H. Maas, Norman, P. K. O'Connor, Orr, Jno Payne, Pintado, O. H. Poynot, Chas Smith, Jno A. Spelling, C. Stagg, Thos. Sykes, Jno Tarpey, Thos. Wharton, W. Hawkins et Hamilton, ensemble avec diverses autres personnes mal intentionnées, au nombre de trois ou plus, mentionnées des jours, le 30 juillet 1866, avec force et armes, dans la paroisse d'Orléans, susdite, illégalement, violemment, tumultueusement pour troubler la paix du dit Etat de la Louisiane et que le dit Benjn R. Howell, etc., etc., prétendant se former en Convention pour la révision de la Constitution de la Louisiane, a ainsi violemment et tumultueusement essayé de prendre possession de, et de soustraire et d'usurper la Constitution, les lois et le gouvernement de l'Etat de la Louisiane, et le Grand Jun sur serment déclare que le dit Benjn R. Howell, etc., etc., ont fait et commis le susdite illégale assemblée, contrairement à la forme des statuts de la Louisiane.

(Signé) ANDREW S. HERON,
Avocat-général de l'Etat de la Louisiane.

Sur la présentation du décret d'accusation ci-dessus le juge a ordonné qu'un mandat d'arrêt fut lancé contre les parties ci-désignées: mais le gén. Hays qui venait l'exécuter, trouva la ville sous la loi militaire, il se rendit auprès du général Baird, qui arrêta les poursuites et écrivit sur le dos du writ: « suspendu jusqu'à nouvel ordre. » Le gén. Baird, cependant, a reconsidéré l'affaire, et a informé hier le gén. Hays qu'il pouvait procéder à l'exécution de l'ordre de la Cour.

Le samedi avant l'émeute, le lieut.-gouv. Voorhies et le maire Mourou se rendirent auprès du gén. Baird et lui demandèrent, dans le cas où le grand jury décréterait d'accusation les membres de la convention rassemblée, s'il permettrait l'exécution du writ. Il répondit négativement.

Sous cet acte d'accusation, les restrictions militaires ayant été levées, le writ a été adressé et les parties dont les noms suivent ont été arrêtées:

Jaques R. R. Howell, O. Poynot et R. H. Flagg. Les deux premiers ont fourni un cautionnement de $1,500 chacun.

Le juge Lacey a servi de caution au juge Howell, et Elmire Lacey pour M. Poynot, qui nous sortis du bureau du shérif. M. Flagg était encore détenu, personne ne s'étant présenté pour être sa caution.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE, 2 août 1866.
(Thermomètre de C. Dubosch.)

	FAHRENHEIT.
6 heures du matin	81 degrés.
Midi	87 "
3 heures du soir	90 "
6 heures du soir	77 "

Sirocco.—La ville continue à subir le joug de la loi martiale en dépit des bruits contraires qui circulent.

L'excitation et la commotion de ces derniers jours ont presque cessé et nos citoyens ont commencé à reprendre leurs occupations ordinaires malgré le chaos d'où nous sommes à peine sortis.

A l'exception de quelques rumeurs à sensation auxquelles des cerveaux détraqués en brûlés donnent cours, tout est calme et serein comme avant les troubles. Puisse cette tranquillité durer.

La garde qui veillait au City Hall a été retirée hier soir. Ce mouvement est regardé comme l'avant-coureur de l'évacuation par la force militaire et le retour du gouvernement civil.

Mercredi soir, au char de la rue du Canal revenant de Half Way House, vers 11 heures, a vaqué chez un ex-nègre de fait partie des grandes bandes qui bordent la ville, et le capitaine Chas Reynolds qui s'y trouvait a été tué.

On a arrêté Morgan Alvin (c) qui passe pour avoir tuerait l'assassin.

ALARMES.—Hier soir, à 7 1/2 h. un soldat relevé de service des E. U. ayant rapporté à l'officier Lepage que quelque 200 nègres étaient à se réunir à deux milles environ, au dessous des casernes, une patrouille a été envoyée immédiatement sur les lieux pour vérifier le fait. A 11 heures, les hommes de police n'étaient pas encore revenus.

COMMISSION MILITAIRE.—Cette commission a entendu hier plusieurs témoins, parmi lesquels nous sommes heureux de pouvoir compter M M. Tétion, Trumbull et Brady, qui restent dans le voisinage de l'Institut et qui jouissent d'une considération universelle. Nous avons nommé le police et de nègres qui ont été entendus aussi. La commission militaire a visité hier le Dr Dostie et a reçu sa déclaration qu'on tient secrète.

DÉTAILS SUR LE MEURTRE DE LA RUE DU CANAL.—ENQUÊTE.—Frank Smith a déposé ainsi: Je suis employé du chemin de fer et conducteur du char étoilé No 7; quitté la station de Half-Way, mercredi soir vers 10 heures, et n'avais qu'un passager, le capitaine Reynolds, qui a été tué dans le char, arrivé à deux lieues de la rue Broad, j'entendis la forte détonation d'un fusil et Reynolds tomba. Je pressai ma course aussi vite que possible, et arrivé à la station, je trouvai que le passager était mort. Je n'ai vu personne sur la voie ni dans le champ.

Le défunt était âgé de 40 ans, et avait commandé le steamboat Starlight. Un des côtés du char était percé de huit chevrotines et plusieurs des panneaux des fenêtres aussi été brisés. On a trouvé sur la personne de Reynolds une montre et quelque argent.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT. — JUGE ABELL.—Dans l'affaire d'Edw. Henderson, accusé de larcin, une motion de son avocat en a fait transférer le dossier de la cour du recorder du Premier District à cette cour, afin que ledit Henderson soit admis à donner caution.

Un nouveau prosaïque (ou injonction de non-poursuite) a été enregistré dans l'affaire du capitaine Bester, qui était sous une accusation de meurtre.

Les membres du Grand-Jury ont été mis aujourd'hui, et ayant reçu les accusations de la cour, se sont retirés pour délibérer. Après leur de deux jours, il est clos et renvoyé jusqu'aujourd'hui, 10 heures du matin.

ARRESTATION.—Le lieutenant Manning a arrêté hier au soir un barbier du nom de Ch. Fetter, rue Royale. Ce brave homme est accusé d'avoir en sa possession 3 montres, 2 boutons en or et une épinglette du même métal, articles qu'on suppose avoir été volés.

STATISTIQUE DU CORONER (du 1er au 31 juillet).—Affranchis morts faute d'assistance médicale, 35; noyés accidentellement, 7; suicides, 4; meurtre, 1; de diverses maladies, 31; personnes tuées durant l'émeute au Mechanics Institute, 3 blancs et 25 de couleur. Total général, 96.

CONSEIL MUNICIPAL.

BUREAU DES ALDERMEN.—Un meeting spécial du Bureau des Aldermen a eu lieu hier soir sous la présidence de M. Bokworth.

Une communication du Maire informe le Bureau que le meeting a été convoqué à la demande de cinq membres, suivant la charte de ville.

Après quelques débats sur les relations existantes entre les autorités civiles et militaires, le sur la position occupée maintenant par le Maire, le Bureau s'est occupé d'affaires.

Il est agi'ion bonne quelques quais et débarcaderes de la ville. Ces messieurs n'ont pu vivre cinq jours sans ordonner quelques dépenses, dans un moment où les pensons publiques sont si vivement excitées; dans un moment où les pavés de la ville sont encore rouges du sang répandu.

Une résolution allouant une somme de $500 à la famille de J. L. Walgstott, opposé de la police du 1er district, qui a perdu la vie dans l'émeute de lundi, et prescrivant au chef de police de maintenir sur le pay-roll tous les officiers de police qui certaines blessures reçues dans l'émeute, a été unanimement adoptée.

Le conseil se permet du n'occuper que de cette dernière résolution. Après quelques autres affaires, l'ajournement est prononcé.

☞ Le *mal-them* (rhumatisme) et tous les maux qui proviennent du sang peuvent être guéris. Des milliers de gens ont dû leur guéri son au ROBACK'S BLOOD PURIFIER et aux SUGAR COATED BLOOD PILLS. Maintes lettres attestant ces faits sont entre les mains du Dr. Roback. Le PURIFIER est le meilleur agent connu de la science, combinant, comme il le fait, les sirops de Stillingia avec l'Iode de potasse, que les médecins instruits regardent comme les plus sûrs remèdes. Les pilules venant avec le PURIFIER, ne manquent jamais de rendre au système la santé et la force.

Nouvelles du Mexique.

Nous avons reçu de Brownsville des journaux allant jusqu'au 29 juillet. Nous y voyons que la ville de Tampico n'est pas prise comme on l'avait rapporté. Voici, du reste, ce que nous avons trouvé de plus intéressant dans le *Courrier du Rio-Grande*, où les nouvelles, pour cette fois, n'abondent pas.

IMPORTANCE DE TAMPICO.

Pour bien se rendre compte de l'apropos et de l'importance du second mattendu porté par le général Mejia à la ville mexicaine de Tampico, il suffit de jeter un coup-d'œil sur la carte du Mexique et d'être au courant de ce qui se passe dans cette région. Matamoros pris, le second port à occuper est assurément Tampico, point central où viennent aboutir, dans une longue haie, trois voies de communications, dont une vers le Mexique, flanquée sur la moitié de son parcours d'une rivière avantageuse. La seconde conduit de la même manière aux retraites de la Sierra, jusqu'à Catorce. Enfin la troisième peut-être suivie jusqu'après de San Luis de Potosi.

Pour une invasion de l'étranger, Tampico n'est pas à comparer à Vera Cruz, mais dans la situation actuelle des belligérants, il l'emporte.

S'approcher de Mexico par la voie la plus directe et la plus rapide, tel doit être le plan des dissidents qui, par un mouvement audacieux que permet l'occupation de Matamoros, peuvent gagner une avance d'un mois sur les troupes impériales disséminées dans les Etats du Nord et du Nord-Ouest.

Nous ne disons pas que ce plan est facile d'exécution, mais il est faisable, et les hibernes l'ont très bien compris qu'ils ont commencé par la fin de mai à soulever toute la région montagneuse qui relie les départements de Tamaulipas, San Luis Potosi, Guanajuato et Queretaro, qui est devenue le foyer de troubles sérieux, grace à la présence dans ces parages des bandes dissidentes de Rio Verde.

On lit dans l'*Esperanza* de Queretaro:

Les forces libérales sont arrivées, il y a deux jours à Villa del Valle, au nombre de quatre à cinq cents hommes. On prétend que ce sont les dissidents qui occupaient Rio Verde, on tout au moins une partie d'entre eux.

Hier, ils se sont dirigés vers Tancanhuit, où ils ont dormi aujourd'hui. M. Villaverde, avec la garnison, forte au plus de 50 à 60 hommes qui occupent la Sierra, a été rejoindre Hochultan et Huchihuayan.

Il est plus important qu'on ne croirait à première vue d'occuper périodiquement ce district. Les populations de la Sierra du Tamaunhuit, San Sebastian et Huejutla ne se sont soumises, comme vous le savez, que quand il leur a été impossible de faire autrement; il est d'ailleurs prouvé qu'elles ne professent qu'une médiocre sympathie pour le gouvernement. Il suffira donc de la moindre étincelle pour allumer l'incendie qu'il ne serait pas facile d'éteindre ensuite.

Notre district est le trait-d'union entre les dissidents et ces populations. En le garnissant de troupes, on opposerait une digue aux progrès des familles de Tamaulipas chez les habitants de la montagne; résultat plus important a pourvoir que jamais, depuis que le commerce de Tampico a cognemené à expédier ses marchandises par la rivière. A San Luis Potosi, il y a de deux à trois cents colis, arrêtés faute de mules; ici, nous en avons près de 400, et hier, il en est entré 200 par la montagne. Ceux-là seuls sont hors de danger, les autres courent grand risque.

Dans le Sud, du côté d'Orizaba, les libéraux ont également pris un force. Ils ne sont cependant de Zongolica et ont leur nombre rapporté un petit avantage sur un corps d'Autrichiens envoyé contre eux. La diversion opérée par le général Mejia est donc très importante. Elle viennent rem plir, dans le lac artificiel si gradulement préparé, 32 millions de mètres cubes. Ce volume énorme représente une consommation qui suffirait sept mois durant à la population de Paris, et dont le beurre et de ses faubourgs. Un développement de 122 kilomètres de tuyaux en fonte sert aux conduites du liquide et l'eau, par le moyen du siphon, remonte d'elle même au sommet des maisons les plus hautes des quartiers les plus élevés.

Cette œuvre, qui n'a point de rivale, a été exécutée malgré l'obstacle d'une main d'œuvre tour à tour triple et quadruple du prix des mains d'œuvre européennes les plus dispendieuses. Il faut remarquer que cette entreprise colossale, que l'on peut comparer à l'aqueduc souterrain que le général des Turquins fit construire à Rome, a été exécutée en moins de trois ans environ après la naissance de la cité de Melbourne.

—Tout le monde s'entend parler de la *chanson de fer*; mais beaucoup ignorent à quoi elle doit son célébrité. Voici quelques détails à ce sujet:

La pétulante fête son mariage avec Agilulpe, duc de Turin, la reine des Lombards Théodelinde lui fit présent de cette couronne de fer qui devait devenir si célèbre dans l'histoire d'Italie. Elle consiste en une bande d'or large d'environ quatre doigts ornée de ciselures et de pierreries, tournée en forme de diadème antique et garnie à l'intérieur d'une bandelle de fer de la même largeur et d'un ducat. Assurément et on remarque à la matière, cette couronne devrait s'appeler la couronne d'or; mais le nom de couronne de fer a prévalu dès le temps à cause de la petite cercle de fer, formé, dit-on, d'un des clous de la Passion, envoyé à Théodelinde par Grégoire le Grand pour la récompenser d'avoir combattu l'arianisme. Quelques auteurs soutiennent que la présence de ce fer dans cette couronne assurait que les peuples, courageux, devaient toujours au fer du duché de Lombardie vaincu.

Depuis le règne de Théodelinde et sous la domination autrichienne, cette couronne a toujours été conservée dans le trésor de Monza. C'est là qu'en 774 Charlemagne la reçut du pape Adrien Ier. En 1452 elle fut apportée à Rome pour le couronnement de Frédéric IV, et en 1530 à Bologne pour celui de Charles-Quint. Le 26 mai 1805, à Milan, Napoléon fit le réunit à la couronne impériale.

Aujourd'hui elle se trouve encore entre les mains des Autrichiens, qui la transportèrent à Vienne lors de la guerre de 1859.

—Voulez-vous savoir si vous les portés et le serez dommagiables, les fonts d'or et les stères des tente?

On m'a raconté une histoire dont le héros est mort—ou n'est pas M. de Cadarousse, d'ailleurs, éblouissant chaque jour de sa gaîté et de sa verve le public d'un théâtre de genre.

Une fois, Mademoiselle s'en allait au théâtre, et, arrêtée, avec Monsieur; on s'arrête devant un magasin.

Mademoiselle admire un objet de provenance anglaise, le ne sage lequel vous aspre pour l'acheter.

L'objet coûte vendu à un chiens; le marchand ne veut s'en défaire à aucun prix, mais il agra le même article dans huit jours.

Mademoiselle, gâtée comme une artrice et comme un enfant, commence par bouder et arrive furieuse au théâtre.

—Mais si l'autre dans huit jours ton bibelot, répète monsieur.

—Je n'en voudrais plus,—répond l'actrice

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

LA CONVENTION DES SOLDATS A HARRISBURG.

SUSPENSION DE LA TAXE DIRECTE

Expédition en Sonore.

FILIBUSTERIE RENOUVELÉE.

Incendie d'Huile en Pennsylvanie.

MARCHÉS.

Harrisburg, 2—La convention des soldats, de cet Etat, qui veut favoriser l'élection de Clymer à la place de gouverneur, s'est assemblée hier soir. 800 membres se trouvaient présents. Des résolutions ont été adoptées pour soutenir les vues du président dans ses efforts à reconstituer l'Union et approuver la conduite des sénateurs Buckalew et Cowan. M. Clymer, le général McCandless, Wm. A. Wallace, le général Miller et d'autres, ont harangué l'assemblée.

Washington, 2—John Ross, le chef de la tribu des Cherokees, est mort hier ici, après deux mois de maladie.

Washington, 2—Le Congrès a autorisé le secrétaire de la Trésorerie à suspendre, jusqu'au 1er janvier 1868, dans les Etats ci-devant en insurrection, le recouvrement de la taxe directe imposée par un acte du Congrès du 5 août 1864, intitulé: "Acte pourvoyant à l'augmentation du revenu sur les importations, afin de payer l'intérêt sur la dette publique, etc."

New York, 2—Le chemin de fer du Pacifique "Union" est actuellement établi sur une étendue de cent soixante trois milles, à partir du fort Kearney. Vers le 1er septembre, on compte que trente au autres milles de rails seront posés.

New York, 2 août, au soir—L'or a clos à 148. Le coton était languissant, à la clôture du marché, et tendait à la baisse. Il n'a pas vendu 2,500 balles — le middling Uplands à 36, l'Orleans à 37 et 38. La farine fluctue ainsi que le blé: pour $31 50; graines fariqs à 18 1/2 et 21; sucre et café, sans demande.

New York, 2 août—Il y a eu 9 cas de choléra à Brooklyn, d'hier, à midi, à minuit de même heure.

Une lettre de San Diego dit: Le général Vegle, avec 2,500 hommes, bien équipés et approvisionnés, est parti de la baie de Tous-les-Saints (Basse-Californie), le 20 juillet, et on suppose que leur destination est la Sonore. Grand nombre d'Américains les accompagnent. Cette expédition renverra d'autres renforts et se comptera en tout de 5,000 hommes qui seront org a leur tête.

New York, 2 août—26 nouveaux cas et 6 décès ont été déclarés en cette ville, aujourd'hui.

On rapporte que les soldats stationnés au fort Schuyler se sont révoltés et qu'on a tué 4 ou 5 On attribue ce soulèvement à la crainte qui éprouvent d'être attaqués du choléra.

Philadelphie, 2—Ces jours derniers un check contrefait, de la somme de $20,000, a été payé à la Première Banque Nationale. Le contrefacteur a été pris aujourd'hui, au dépôt du chemin de fer, à l'arrivée du train de Baltimore, avec tout le montant en bons de 5-20.

Louisville, 2—La rivière baisse rapidement, et il n'y a que 5 pieds 10 pouces d'eau au rand.

—Vendu aujourd'hui: 114 boucaults de tabac—les lugs à 39 cents; la farine superfine se paie 5 75 le baril 70; 1 avoine 46, le mais pour 32 50; le jambon spécialement 15.

Cleveland, Ohio, 2—T. P. Finnefrock a été nommé représentant au Congrès pour représenter le 8e district.

Dayton, O., 2—Le général Schenck a été nommé poste le Congrès par le vote republicain.

Oil City, Pennsylvanie, 2—Le feu a pris à l'Hole, aujourd'hui, et 10,000 barils d'huile ont été détruits. La perte est de $150,000, une compagnie des Etats Unis en est pour $40,000.

Milwaukie, 2—Le block de maisons de Richland a été incendié. Perte de $50,000, en partie assurées.

Stock en mains à bord de navires non expédiés	85,515

SECRET ET BELLIER.—Il n'y a pas eu d'arrivage depuis hier. Le marché manque de sucre et de mélasses de la Louisiane, mais les arrivages de provenance cubaniaise existent en *forte* approvisionnement. Il n'est fait quelques demandes aujourd'hui, et l'on a fait des ventes, s'élevant à 40 boucaults de sucre bon commun de Cuba et 86 boucaults de sucre Porto Rico, à des conditions privées. Les ventes ont été faites à ceux-ci et plus tôt, qu'on ne s'est pas fait de ventes notables aujourd'hui. Nous cotons: sucre de Cuba Nos 12 et 13, 14 à 14 1/4 cts; pour les Nos 14 et 15, 14 1/2 à 15; pour les Nos 16 et 18, 17 à 17 1/2 pour les Nos 7 et 20 à 16 cts.

TABAC.—Les acheteurs pour l'étranger, tiennent en ce moment, mais le stock en mains est fermement tenu à des prix bien au dessus des cotations du marché. Nous cotons: nu ne s'est pas fait de ventes notables aujourd'hui. Nous cotons: light et heavy, 4 à 5, bon regd, 5 1/2 à 6 cts, common leaf, 7 1/2 à 11 cts, fair de 12 à 15 cts, gros de 16 à 17 cts, fin 17 à 19 cts, et choice 20 à 25 cts la livre.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS.—Le marché général a offert aucune animation aujourd'hui, cependant, le mouvement y a été assez étendu et dans le détail, il est vrai, cette activité ne sont faites. Les stocks en mains sont petits; la plupart faible, mais la demande n'est que le mal. Il n'y a plus de saveur pour les provisions qui sont autour de lui. Quoqu'il en soit, le directeur du cirque décida que l'éléphant serait abattu, et comme on lui en était pas aux moyens de le faire disparaître, on demanda à Fribourg une pièce d'artillerie.

A Mais il s'agissait de faire sortir l'animal. On y parvint, et on le conduit à l'endroit qu'on savait que l'éléphant était friand, et qu'on plaça devant la remise, dont les portes avaient été ouvertes et dont on avait barricadé les abords avec des tonneaux de farine. Le canon était prêt, et on l'avait, en profita de ce moment pour lâcher un coup de canon qui l'abattit.

Le bruit de la détonation fut tel que l'on crut qu'il s'agissait d'un nouveau cataclysme. Les gens du monde, et l'on cite une particularité curieuse de cette information. C'est que sur les deux yeux de l'éléphant, il y a deux grands cercles qui ont placé deux pièces de monnaie pour acquitter le pénage des enfants.

—Des travaux gigantesques viennent d'être achevés dans la première ville d'Australie, à Melbourne. Le port de cette ville, qui est, du reste, le